



Contestation non respect des distances de sécurité

Par ED999

Bonjour,

J'ai reçu par courrier d'huissier (juridiction Parisienne) il y a 4 mois : amende majorée pour non respect de la distance de sécurité.

Pour autant,

- 1) Je n'ai jamais reçu l'amende initiale.
- 2) Ni la date, ni la distance, ni le véhicule, ni le lieu de ladite infraction ne m'est donnée dans cette amende majorée.

J'ai donc répondu par recommandé que

- 1) je n'avais aucune des informations, et que dans un esprit de collaboration, je souhaitais qu'à minima ces données me soient communiquées
- 2) je n'ai jamais reçu l'amende initiale.

4 mois se sont écoulés, et je reçois cette semaine une lettre des huissiers audienciers correctionnels et de police de créteil (l'amende concernait la juridiction de Paris) concernant un acte important à me remettre en main propre.

L'objet n'est pas précisé, mais il y a fort à parier que c'est lié à ma réclamation, non? Par contre, pourquoi Créteil, alors que c'est Paris qui me réclame de l'argent à la base (j'habite créteil, j'habitais Paris il y a 2 ans).

Que me recommandez-vous de faire? Sachant que j'ai pointé les faiblesses et le manque d'information manifeste liés à cette amende dans mon courrier recommandé.

J'ai peur qu'il s'agisse justement de documents répondant à mes interrogations, corrigeant le vice de procédure, et amputant ma réclamation.

Qu'en pensez-vous? Dois-je envoyer un courrier contestant formellement l'amende sous motif de n'avoir aucune information, AVANT de récupérer le courrier au tribunal?

Merci pour vos pensées.

A bientôt.

ED

Par Tisuisse

Bonjour,

Question déjà posée sur un autre forum de droit routier et les membres de ce forum y on répondu. Rien d'autre à ajouter.